



PREMIER RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Première session
de la 61^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 27 mai 2025

COMPOSITION DU COMITÉ	
M. Doucet, président M. Mallet, vice-président M. Arseneault M ^{me} Sodhi M. Johnston M ^{me} Vautour	M ^{me} Wilcott M ^{me} M. Wilson M ^{me} Bockus M. Lee M. Coon

le 27 mai 2025

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit le 20 mai 2025 et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 18, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des orthophonistes et audiologistes du Nouveau-Brunswick* ;
- 34, *Loi sur la massothérapie.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Shippagan-Les-Îles, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Alexandre Cédric Doucet, député